

## **COMMUNE DE POUILLEY-FRANÇAIS**

### **Conseil municipal du vendredi 1er juin 2018 à 20h30.**

*Le conseil municipal de la commune de Pouilley-Français  
s'est réuni au lieu habituel de ses séances  
après convocation légale en date du vendredi 20 avril 2018  
en session ordinaire, sous la présidence du maire Yves MAURICE.*

**Présents** : Yves MAURICE, Michel LANQUETIN, Chantal JEANVOINE, Catherine DUC, Claude DANLOUE, Josette NICOLIN, Eric MOREL, Max WETSTEIN, Myriam FUMEY, Sylvain BOUCHER, Stéphanie GIBERT, Nathalie DECORBEZ, Stéphane CONDAMINE.

**Absents excusés** : Christian BAUD donne procuration à Sylvain BOUCHER et Olivier MAGNIN donne procuration à Catherine DUC.

**Secrétaire de séance** : Myriam FUMEY

Session ordinaire

**Début de séance** : 20h30

**Approbation en début de séance du dernier compte rendu de Conseil municipal du 2 avril 2018, le conseil municipal accepte à l'unanimité.**

#### **1. Délibérations :**

##### **● Demande de subvention pour le ralentisseur rue de la Libération :**

La commune envisage l'aménagement de 2 coussins berlinois (Rue de la Libération) pour un montant de 5 314 € HT soit 6 376.80 € TTC.

##### ***Le Conseil municipal par 15 voix pour :***

- ✓ S'engage à réaliser et à financer l'aménagement de 2 coussins berlinois dont le montant s'élève à 5 314 € HT soit 6376.80 € TTC
- ✓ Se prononce sur le plan de financement suivant :
  - Fonds libres : 3 985.50€ HT
  - Subvention du Département : 1 328.50€ (25%)
- ✓ Sollicite l'aide financière du Département du Doubs
- ✓ S'engage à réaliser les travaux à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

##### **● Demande de subvention pour le radar pédagogique :**

La commune de Pouilley-Français envisage l'achat d'1 radar pédagogique pour un montant de 1 821€ HT soit 2 185.20 € TTC.

***Le Conseil municipal par 15 voix pour :***

- ✓ S'engage à réaliser et à financer l'achat d'1 radar pédagogique dont le montant s'élève à de 1821€ HT soit 2 185.20 € TTC pour une installation dans le chemin des Bormottes (1 sens entrant)
- ✓ Se prononce sur le plan de financement suivant :
  - Fonds libres : 1365.75 €
  - Subvention du Département : 455.25 € (25%)
- ✓ Sollicite l'aide financière du Département
- ✓ S'engage à réaliser les travaux à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

**●Encaissement chèque détérioration :**

Encaissement de la part de l'entreprise d'un chèque de 480 € pour le remplacement du panneau situé vers l'ancienne déchetterie.

***Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.***

**●Biens mis à disposition par la commune auprès de la CAGB :**

L'article L 1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire.

La mise à disposition a lieu à titre gratuit.

La communauté d'Agglomération du Grand Besançon a pris la compétence Eau et Assainissement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 (conséquence de la loi Nôtre).

La mise à disposition de ces biens sera constatée par un procès-verbal établi contradictoirement par les représentants des deux collectivités. Ce document règle les rapports entre les parties dans le respect de la loi.

Il s'agit d'une opération d'ordre non budgétaire à l'initiative de l'ordonnateur : aucun titre ni mandat n'est émis. Aucune prévision budgétaire n'est inscrite au budget.

***Les explications entendues, les conseillers municipaux après avoir délibéré se prononcent par un vote distinct : pour 15 contre 0 et abstention 0 approuvent l'inventaire comptable ci-Joint et autorisent le maire à signer les Procès-Verbaux de mise à disposition.***

**● DM1 : Modification des mouvements budgétaires :**

Suite au contrôle et à la saisie sur Hélios du BP 2018 par la trésorerie, apparaissent les anomalies suivantes qu'il convient de rectifier :

Les mouvements budgétaires concernant les opérations de cessions ne s'inscrivent pas au budget hormis une recette d'investissement au chapitre 024. Par contre l'exécution s'effectue bien sur les comptes ci-dessus, mais les ouvertures de crédits sont automatiques à partir du moment où ces comptes sont mouvementés (réforme de 2006),

Il sera cependant nécessaire d'inscrire ces ouvertures de crédits par le biais d'une **délibération technique**.

Il y a donc lieu de prévoir l'annulation des montants saisis aux comptes suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 192 : plus/moins value cession d'immo	10 279.35 €	
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section</b>	<b>10 279.35 €</b>	
D 675 : Valeur comptable immob. cédées	16 279.35 €	
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section</b>	<b>16 279.35 €</b>	
R 2182 : Matériel de transport	16 279.35 €	
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section</b>	<b>16 279.35 €</b>	
R 7761 : Différences sur réalisations (-)	10 279.35 €	
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section</b>	<b>10 279.35 €</b>	
R 775 : Produits des cessions d'immob.	6 000.00 €	
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>	<b>6 000.00 €</b>	

Par délibération du 27 avril 2018, la commune a accepté la participation financière de la part d'un riverain pour les travaux de construction du mur de soutènement sur le parking de la mairie. Une somme a été affectée au budget en recette de fonctionnement (article 7718) à tort. Il convient d'inscrire cette recette en investissement à l'article 2128. Les modifications budgétaires nécessaires à l'équilibre du budget sont les suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	7 000.00 €	
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct</b>	<b>7 000.00 €</b>	
D 2315 : Immos en cours-inst.techn.		1 000.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>		<b>1 000.00 €</b>
R 2128 : Autres agenc. et aménag.		7 000.00 €
<b>TOTAL R 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>7 000.00 €</b>
R 7718 : Autres produits except. gestion	7 000.00 €	
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>	<b>7 000.00 €</b>	

***Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.***

**● Annulation de la délibération pour le recrutement d'un emploi aidé :**

Cette délibération permet à la commune de recruter un emploi pour 5 mois à mi-temps.

***Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.***

**● Mouvement de crédit pour le mur de soutènement :**

Les modifications budgétaires sont décrites dans la délibération précédente DM1

***Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.***

Délibération en plus non prévue sur la convocation :

**● Vente de matériel et mobilier :**

La commune vend le samedi 30 juin à la Maison Pour Tous de la vaisselle, des meubles et divers objets...

***Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.***

### **Infos et tour de table :**

- Arrivée ce jour de Thomas PEUGEOT employé municipal à mi-temps pour 5 mois.
- Point complet sur l'enquête publique du projet éolien qui démarre lundi 4 juin 2018.
- 23 juin : Fête de l'Eté avec le Comité des fêtes,
- 29 juin : Kermesse de l'école organisée par l'APel,
- 30 juin à 14 h : vente de mobilier, vaisselle etc. à la Maison Pour Tous,
- 1er juillet : Vide grenier organisé par l'ACCA,
- Point sur les travaux :
  - Porte de garage (terminée)
  - Mur de soutènement derrière la mairie, (en cours, début juin)
  - Trottoir Place de l'Eglise, (septembre)
  - Ecluse rue de la Libération, (septembre)
  - Rénovation de la bibliothèque, (juin, juillet, début août)
  - Signalétique, balises, radar pédagogique, (septembre)
  - Abri pour le nouveau camion, (juin, juillet),
  - Assainissement et revêtement chaussé, (juin/juillet),
  - Travaux de peinture des salles de classes, (juillet),
  - Travaux appartement, (fin mai/juin),
  - Achat vaisselle Maison pour tous, (juin),
- Dégradations du verger et du local...,
- Distribution lettre N°22 avant ce dimanche soir,
- Budgétiser le nettoyage des fossés.

**Prochaine réunion de Conseil municipal le 27 juillet 2018 à 20h30.**

**La séance est levée à 21h45**

*Yves Maurice, Maire de Pouilley-Français*